



Dépôt du rapport financier vérifié pour l'exercice 2023 et du rapport de l'auditeur indépendant

À tous les contribuables de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, avis est donné, par la présente, par la conseillère juridique aux affaires municipales et greffière :

- Que conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi des cités et villes*, RLRQ, c. C-19, la trésorière déposera le rapport financier vérifié et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2023, lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 14 mai 2024, à 19 h, au bâtiment de services du parc des Saphirs (175, rue Kildare, à Sainte-Brigitte-de-Laval) ;

Fait à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 8^e jour du mois de mai de l'an 2024.

La conseillère juridique aux affaires municipales et greffière,



Me Catherine Roy



Certificat de publication

Je, soussignée Me Catherine Roy, conseillère juridique aux affaires municipales et greffière de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, certifie que j'ai publié le présent avis :

- Sur le site Internet de la Ville, le 8 mai 2024 ;
- A la mairie, le 8 mai 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 8^e jour du mois de mai 2024.

La conseillère juridique aux affaires municipales et greffière,



Me Catherine Roy